Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260629-06_2026_08-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Saint-M'Hervé

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 02/07/2026
Et
Publication ou notification du : 02/07/2026

L'an 2026, le 29 Juin à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-M'Hervé s'est réuni à la Salle Saint-Éloi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUN Élisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/06/2026.

Présents : Mme BRUN Élisabeth, Maire, Mmes : D'HOOGHE Stéphanie, DINOMAIS Émilie, DROUYÉ Lucie, GUILLOIS Magali, LOUIN Rose-Marie, SAMSON Anaïs, SORIN Romane, MM : BEAUDOUIN Corentin, BORDIER Antoine, CHAUVIN Samuel, COUQ Yann, GALLON Victor, HOLDER Matherne, PITOIS Sébastien

A été nommé(e) secrétaire : M. GALLON Victor

06/2026-08 – Création du " Prix de l'engagement au service des habitants de Saint-M'Hervé "

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'importance de valoriser les femmes et les hommes qui, par leur engagement professionnel, associatif, bénévole ou citoyen, contribuent au bien-être, à la cohésion sociale et au dynamisme de la commune ;

Considérant la volonté de la commune de témoigner sa reconnaissance à celles et ceux qui se distinguent par leur dévouement au service des habitants ;

Ce prix a pour objet de reconnaître et de mettre à l'honneur toute personne physique, association, professionnel, bénévole ou acteur local ayant contribué de manière remarquable à la vie de la commune et au service de ses habitants.

Cette distinction est attribuée à titre honorifique. Elle ne confère aucun avantage matériel, financier ou juridique.

Le prix pourra être décerné ponctuellement, sur proposition du Maire.

La distinction prendra la forme d'un trophée, d'une plaque ou de tout autre support symbolique portant les mentions de la commune et du bénéficiaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide** de créer une distinction honorifique communale dénommée « Prix de l'engagement au service des habitants de Saint-M'Hervé » ;

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260629-06_2026_08-DE

- **Approuve** les principes et modalités générales d'attribution de cette distinction tels qu'exposés ci-dessus ;
- **Autorise** Madame le Maire à proposer les bénéficiaires de cette distinction et à procéder à sa remise au nom de la commune ;
- **Autorise** Madame le Maire à faire réaliser les trophées, plaques, diplômes ou tout autre support nécessaire à la matérialisation de cette distinction ;
- **Dit** que les dépenses éventuelles liées à la réalisation de cette distinction seront inscrites au budget communal ;
- **Charge** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/06/2026
Le Maire
Élisabeth BRUN

Secrétaire de séance
M. GALLON Victor